

nous apprend que le « Bourse coopérative » sera alimentée par les cotisations mensuelles des sociétés adhérentes et sera bientôt installée, dans un vaste local, où les intéressés pourront venir, à toute heure, puiser les renseignements qui leur sont nécessaires.

## DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

### UN SUICIDE

Paris, 22 janvier.  
Herald Mahr, directeur du journal *Modern Kunst*, publication allemande paraissant à Paris, a tenté de se suicider chez lui rue Vernueil, en se tirant un coup de revolver dans la tête.  
Il a été transporté à l'hôpital de la Charité, son état est grave.  
Il passait pour ne pas jouir de la plénitude de ses facultés mentales et on suppose que c'est dans un accès d'exaltation qu'il a voulu se tuer.

### NOMINATION

Paris, 22 janvier.  
Le lieutenant-colonel Blanche, du 27<sup>e</sup> régiment d'artillerie, est nommé à l'emploi de chef d'état-major commandant supérieur des pièces du groupe de Maubeuge.

### LA LISTE DES 104

Paris, 22 janvier.  
Mardi prochain, la chambre des mises en accusation de la cour de Paris sera saisie des poursuites en diffamations dirigées par vingt et un sénateurs ou députés contre le journal la *France*, à propos de la publication de liste des 104.

### A MADAGASCAR

Paris, 22 janvier.  
M. Laroche, résident général de France à Madagascar, a adressé au gouvernement le télégramme suivant :  
Tananarive, 18 janvier.  
La reine a signé aujourd'hui, sans aucune modification, la convention que j'avais apportée.  
La situation est tranquille.

Les Votes de nos représentants  
Mardi, la Chambre a adopté par 400 voix contre 86 (chiffres rectifiés) l'ordre du jour pur et simple sur l'interpellation du citoyen Vaillant, relative aux mesures à prendre contre le chômage.

Les Grèves d'Halluin  
Une nouvelle grève  
HALLUIN, 22 janvier.  
Les tisserands de la maison Ch. Lemaître, au nombre de 48, ont cessé le travail dans la journée d'hier.

Les Grèves d'Halluin (suite)  
Une nouvelle grève  
HALLUIN, 22 janvier.  
Les tisserands de la maison Ch. Lemaître, au nombre de 48, ont cessé le travail dans la journée d'hier.

Les Grèves d'Halluin (suite)  
Une nouvelle grève  
HALLUIN, 22 janvier.  
Les tisserands de la maison Ch. Lemaître, au nombre de 48, ont cessé le travail dans la journée d'hier.

Les Grèves d'Halluin (suite)  
Une nouvelle grève  
HALLUIN, 22 janvier.  
Les tisserands de la maison Ch. Lemaître, au nombre de 48, ont cessé le travail dans la journée d'hier.

Les Grèves d'Halluin (suite)  
Une nouvelle grève  
HALLUIN, 22 janvier.  
Les tisserands de la maison Ch. Lemaître, au nombre de 48, ont cessé le travail dans la journée d'hier.

Les Grèves d'Halluin (suite)  
Une nouvelle grève  
HALLUIN, 22 janvier.  
Les tisserands de la maison Ch. Lemaître, au nombre de 48, ont cessé le travail dans la journée d'hier.

Les Grèves d'Halluin (suite)  
Une nouvelle grève  
HALLUIN, 22 janvier.  
Les tisserands de la maison Ch. Lemaître, au nombre de 48, ont cessé le travail dans la journée d'hier.

Les Grèves d'Halluin (suite)  
Une nouvelle grève  
HALLUIN, 22 janvier.  
Les tisserands de la maison Ch. Lemaître, au nombre de 48, ont cessé le travail dans la journée d'hier.

Les Grèves d'Halluin (suite)  
Une nouvelle grève  
HALLUIN, 22 janvier.  
Les tisserands de la maison Ch. Lemaître, au nombre de 48, ont cessé le travail dans la journée d'hier.

Les Grèves d'Halluin (suite)  
Une nouvelle grève  
HALLUIN, 22 janvier.  
Les tisserands de la maison Ch. Lemaître, au nombre de 48, ont cessé le travail dans la journée d'hier.

Les Grèves d'Halluin (suite)  
Une nouvelle grève  
HALLUIN, 22 janvier.  
Les tisserands de la maison Ch. Lemaître, au nombre de 48, ont cessé le travail dans la journée d'hier.

Les Grèves d'Halluin (suite)  
Une nouvelle grève  
HALLUIN, 22 janvier.  
Les tisserands de la maison Ch. Lemaître, au nombre de 48, ont cessé le travail dans la journée d'hier.

Les Grèves d'Halluin (suite)  
Une nouvelle grève  
HALLUIN, 22 janvier.  
Les tisserands de la maison Ch. Lemaître, au nombre de 48, ont cessé le travail dans la journée d'hier.

Les Grèves d'Halluin (suite)  
Une nouvelle grève  
HALLUIN, 22 janvier.  
Les tisserands de la maison Ch. Lemaître, au nombre de 48, ont cessé le travail dans la journée d'hier.

Les Grèves d'Halluin (suite)  
Une nouvelle grève  
HALLUIN, 22 janvier.  
Les tisserands de la maison Ch. Lemaître, au nombre de 48, ont cessé le travail dans la journée d'hier.

Les Grèves d'Halluin (suite)  
Une nouvelle grève  
HALLUIN, 22 janvier.  
Les tisserands de la maison Ch. Lemaître, au nombre de 48, ont cessé le travail dans la journée d'hier.

Les Grèves d'Halluin (suite)  
Une nouvelle grève  
HALLUIN, 22 janvier.  
Les tisserands de la maison Ch. Lemaître, au nombre de 48, ont cessé le travail dans la journée d'hier.

Les Grèves d'Halluin (suite)  
Une nouvelle grève  
HALLUIN, 22 janvier.  
Les tisserands de la maison Ch. Lemaître, au nombre de 48, ont cessé le travail dans la journée d'hier.

Les Grèves d'Halluin (suite)  
Une nouvelle grève  
HALLUIN, 22 janvier.  
Les tisserands de la maison Ch. Lemaître, au nombre de 48, ont cessé le travail dans la journée d'hier.

Les Grèves d'Halluin (suite)  
Une nouvelle grève  
HALLUIN, 22 janvier.  
Les tisserands de la maison Ch. Lemaître, au nombre de 48, ont cessé le travail dans la journée d'hier.

Les Grèves d'Halluin (suite)  
Une nouvelle grève  
HALLUIN, 22 janvier.  
Les tisserands de la maison Ch. Lemaître, au nombre de 48, ont cessé le travail dans la journée d'hier.

Les Grèves d'Halluin (suite)  
Une nouvelle grève  
HALLUIN, 22 janvier.  
Les tisserands de la maison Ch. Lemaître, au nombre de 48, ont cessé le travail dans la journée d'hier.

chez Defrelin. Dans une réunion tenue mardi soir, la majorité des grévistes demandait un tarif nettement détaillé et précisait bien les nouvelles conditions. Les délégués sont donc retournés hier chez M. Defrelin qui a donné l'ordre à ses employés de préparer de suite le nouveau tarif.

A midi ce travail était terminé et les grévistes après avoir reconnu que tous les prix étaient exactement rapportés d'après les concessions faites par M. Defrelin, ont décidé de reprendre le travail ce matin.

La grève à cet établissement a duré environ sept semaines et comprenait plus de 300 ouvriers.

Chez le Courtraisien, rien n'est changé. On se rappelle que M. Graty au début de la grève, il y a plus de deux mois, avait dit à ses ouvriers : « Si ma tête auparavant était dure comme un caillou, actuellement elle ressemble à un pavé ».

Vous pouvez rester en grève, je ne céderai pas. Le Renssiegard d'Halluin a voulu mettre sa conduite d'accord avec les menaces et n'a pas craint d'encaisser la réprobation de tous les honnêtes gens qui disent, non sans raison, que M. Graty est l'unique cause de la baisse des salaires à Halluin.

Le Courtraisien ne parviendra jamais à excuser sa conduite dans cette grève, aucun argument ne pouvant tenir devant la pitié soulevée par l'effreuse misère que subissent depuis plus de deux mois les 800 familles des grévistes de l'établissement Graty.

G. DESCHERDER.

## DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

### UNE GRÈVE DE TISSERANDS

ROUBAIX, 22 janvier.  
Une grève assez importante s'est déclarée, ainsi que nous l'avons annoncé, au tissage Henri Prouvost, rue du Nouveau-Monde.

Cont quatre-vingts ouvriers environ, dont presque la moitié de femmes, ont abandonné le travail après avoir été soumise au patron des réclamations que ce dernier n'a pas voulu prendre en considération.

Ces réclamations portent sur quatre points. Les ouvriers demandent :  
1. Qu'on leur donne un contre-maître en plus.  
2. Que le salaire soit basé sur ce que les métiers du tissage Prouvost sont en très mauvais état.

Des réparations doivent souvent y être faites et comme ce sont les contre-maîtres qui arrangent les métiers, leur nombre étant insuffisant, il arrive bien souvent que les ouvriers subissent de ce chef des pertes de temps considérables.

3. La suppression des amendes pour retard ou manque à l'atelier quand les métiers des ouvriers en retard ou manquants sont en réparation.

Cette demande s'explique d'elle-même. Les ouvriers usent sans cesse de leur compte, c'est-à-dire ne gagnant qu'autant que leurs métiers fonctionnent. Il est de toute justice qu'on les oblige pas à payer à l'atelier quand leurs métiers ne peuvent fonctionner.

4. L'interdiction pour le surveillant de s'immiscer dans les attributions des moniteurs de chaînes.

Cette réclamation est formulée parce que le surveillant, qui flagorne volontiers le directeur et le patron s'occupe beaucoup trop des choses qui ne lui regardent pas. Il porte de cette façon un préjudice assez considérable aux tisserands en leur infligeant souvent des amendes pour des retards.

Or, ce n'est pas à lui qu'incombe le travail de vérifier l'absence des ouvriers. Son rôle doit consister à aller de métier en métier vérifier les tissus.

5. La suppression de la seigneurie religieuse attachée à l'établissement.

Cette dernière revendication des grévistes est certainement la plus délicate. On sait le rôle que jouent les religieuses dans les usines. Sous prétexte de charité vis-à-vis des ouvrières, les religieuses ne sont le plus souvent que de vilains mouchardes à la charge des patrons.

Sur la question du renvoi de la seigneurie, M. Prouvost a formellement refusé en déclarant « que cette seigneurie religieuse » ne visait que le bonheur des ouvrières ».

Une délégation s'est présentée hier ma-

tin à la première heure et une autre à 14 h. 1/2.  
Les grévistes ont décidé de ne plus se dérangés aussi longtemps que leur patron ne les aurait pas appelés.

Dans l'après-midi ils se sont réunis à la Paix et, au bulletin secret, ils ont voté la grève à l'unanimité moins quelques voix.

Les patrons annonçant un nombre assez considérable de rentrées (trente-cinq), mais ces ouvriers qui travaillent sont tout simplement des hommes à « journées bonne », qui n'ont pas fait cause commune avec les autres ouvriers.

Une dizaine d'ouvriers seulement ont repris le travail hier dans la journée.

### VOIS AUDACIEUX

DOUAI, 22 janvier.  
Aujourd'hui, un vol audacieux a eu lieu à Arleux, ce vol dénoté de la part de son dévot acteur une audace inouïe.

Le tirage au sort avait lieu ce matin à Arleux bon nombre de conscrits et de tapageurs s'y trouvaient, mais dans ceux-ci se trouvaient deux voleurs à l'air n'ayant peur de rien ni même de leur ombre.

M. Joseph Vilain, cabaretier à Arleux, a eu la visite de bon nombre de conscrits, tous se sont amusés à qui mieux mieux, mais dans leur nombre deux ou plusieurs personnes jusqu'ici inconnues se sont glissées parmi eux, non pas pour voler un verre ensemble, mais pour surveiller les actes de M. Vilain, lequel à cette occasion devait faire une bonne recette.

Or donc, ce matin, M. Vilain mit dans sa garde-robe, dans un tiroir, une somme de soixante-quinze francs, destinée à payer une facture. Le soir, vers onze heures, la facture n'ayant pas été payée, faute de présentation, M. Vilain eut la bonne précaution de monter avant de se coucher dans la chambre et son argent et la recette de la journée.

La nuit entre à une heure et deux heures, des voleurs ont cru devoir rendre visite en l'estaminet Vilain, mais ils ont été bien surpris.

En effet, ils ont dû avoir bien du mal. D'abord, ils ont escaladé un mur de deux mètres, ont laissé des traces de sabots sur le sable, ont ensuite fracturé et démolie une fenêtre donnant sur la cuisine.

Ils ont ensuite ouvert la porte d'une garde-robe (mais bien entendu en gens de métiers qui connaissent toujours les sites et les allées et venues d'une maison), ils avaient pris la clef de cette garde-robe sous le fond d'un moulin à café qui se trouvait sur la cheminée de la cuisine, ces deux voleurs se sont aussitôt précipités sur la journée pour découvrir la place de cette clef qui devait les amener à trouver ce trésor qu'ils convoitaient.

Après avoir ouvert cette garde-robe ils n'ont pu trouver le trésor, mais en échange ils ont emporté une partie de son contenu, draps, par-dessus, chaussettes et bien d'autres objets, puis de la viande restant du souper, du pain, et même de la bière contenue dans des bouteilles contenant au moins chacune environ six litres, du cirage, de la moutarde.

Enfin, pour des voleurs, ils ont de l'audace. Il y a 8 jours, la même bande certainement, après avoir volé des lapins, avait eu la franchise d'en rendre les dépouilles la nuit suivante puis, après avoir volé des poules, avait la même nuit piqué les têtes des dits poules sur des bois de palissade du jardin.

Enfin, la maxime est : qui s'y frotte s'y pique, il faut donc espérer que sous peu de jours, on aura mis la main sur cette bande de malfaiteurs qui fréquente nos alentours.

### UN ASSASSINAT A MOUSCRON

MOUSCRON (Belgique) 22 janvier.  
L'impasse Froidchamps à Mouscron vient d'avoir été le théâtre d'un drame de famille.

Le nommé Jean-Baptiste Poillet, 35 ans, ouvrier maçon a été tué d'un coup de couteau en plein cœur par son beau-frère Charles Rys maçon également et qui habitait au 4 rue de la Paix.

Depuis quelque temps une certaine animosité existait entre les deux beaux-frères et Rys qui avait pu plus que de coutume mardi dernier était entré chez sa belle-mère n° 17, impasse Froidchamps.

Sur le refus de Poillet d'aller prendre un verre avec lui, Rys devint tout à coup furieux et sortant de sa poche un petit couteau il en frappa Poillet d'un coup terrible de haut en bas.

Ayant en plein cœur, Poillet sortit de la maison et s'abattit sur le seuil de la demeure d'une voisine en criant : « Je suis blessé, je vais mourir ! »

En voyant tomber sa victime, Rys au paroxysme de la rage lui donna encore deux violents coups de pied et menaça les personnes présentes qui, avec l'aide du garde Vanconvoert parvinrent enfin à maîtriser et à ligotter le criminel.

M. le commissaire de police et M. Vuytsteke, médecin, ont fait les constatations d'usage, l'examen médical a démontré que le couteau avait touché le cœur.

Dans la journée d'hier, le parquet de Courtrai est descendu à Mouscron et a continué l'enquête.

Poillet était marié et vivait séparé de sa femme.

## CHRONIQUE LOCALE

# ROUBAIX

### Electeurs Roubaixiens,

De 1888 à 1892 le Conseil municipal réactionnaire de M. Julien Lagache a voté la somme de 867,000 francs pour le bureau de bienfaisance.

De 1892 à 1896, c'est-à-dire pendant la même période de temps, le Conseil municipal socialiste a voté pour le même établissement charitable la somme de 1,075,000 fr.

Soit une différence en plus de 208,000 francs.

De 1888 à 1892 le Conseil municipal réactionnaire de M. Julien Lagache a voté la somme de 1,023,925 francs 50 pour les Hospices de Roubaix.

De 1892 à 1896, le Conseil municipal socialiste a voté pour le même objet la somme de 1,814,000 francs, soit une différence en plus de 790,075 francs.

Electeurs, jugez et concluez !

### Une grève de cinq heures

Ce n'est pas une grève, à proprement parler, qui a éclaté lundi après-midi à l'atelier de chromo-lithographie de M. Wiesenthal, rue de Bavai.

Voilà ce qui s'est passé : Les ouvriers de cet atelier, au nombre d'une trentaine, commencent leur journée à 7 heures du matin tous les jours de la semaine excepté le lundi. Ce jour-là, on ne s'explique pas pourquoi, M. Wiesenthal obligeait ses ouvriers à commencer leur besogne à 6 heures 1/2.

Il y a une quinzaine de jours, les ouvriers eurent l'idée de vouloir commencer leur journée de lundi comme les autres jours, c'est-à-dire à 7 heures du matin. Le patron refusa.

Le lundi suivant, 13 janvier, les chromo-lithographes arrivèrent à l'atelier qu'à sept heures. Samedi dernier, jour de paie, M. Wiesenthal leur dimina une demi-heure, ce qui était juste, mais leur infligea une amende de 0,50 centimes, ce qui ne l'était pas.

Avant-hier lundi, dans la matinée, les ouvriers mécontents allèrent réclamer. Ils demandèrent à parler au patron, mais celui-ci ne voulut pas consentir à les recevoir.

Dans l'après-midi, les portes de l'atelier s'ouvrirent inutilement. Pas un ouvrier ne entra.

Hier matin les ouvriers ont pu voir le patron, qui a remboursé les 50 centimes d'amende qu'il avait pris à chacun. Il leur a aussi promis que la journée de lundi commencerait à 7 heures comme les autres jours de la semaine.

Voilà la cause et les effets de la grève de l'atelier de M. Wiesenthal. Tout est bien qui finit bien.

### Coup de couteau

Lundi, vers huit heures du soir, une discussion s'est élevée entre Henri Dewitte, cabaretier, rue de Cartigny, 120 et son locataire, Frédéric Roland, 31 ans, tisserand.

Une lutte s'engagea bientôt entre les deux hommes. Frédéric Roland frappa son adversaire d'un coup de couteau qui, heureusement, ne lui fit pas de blessure grave. Roland a été arrêté.

Les petits mendians de la rue de la Gare  
M. Vallon, commissaire de police, a fait arrêter hier trois petits mendians qui opèrent dans la rue de la Gare.

Le magistrat a dressé procès-verbal à la charge des parents éhontés qui vivent de l'odieuse exploitation de ces petits êtres qui, bien souvent, sont battus, quand le soir ils ne rapportent pas assez d'argent.

### Accès de folie

Depuis quelque temps, Florine Dupouchelle, âgée de 32 ans, demeurant avec sa mère qui est cabaretier rue du Parc, 6, donnait des signes d'aliénation mentale. Elle avait même été gardée à vue pendant quelque temps à l'hôpital ou on l'avait internée à cet effet.

Sortie depuis quelque temps, elle était retournée avec sa mère.

Hier matin, dans un accès de folie, elle s'est jetée dans la rue par la fenêtre du premier étage.

La malheureuse folle qui s'est fracturée la jambe a été transportée à l'hôpital.

### Emprunt de 1896

Le jeudi 23 courant, à 11 heures du matin, il sera procédé, publiquement au deuxième tirage des obligations remboursables de l'emprunt contracté en 1893 pour la création d'un second hôpital, de places publiques, etc.

### Mort de M. le docteur Dubois

M. le docteur Dubois est mort hier après-midi à 3 heures.

Il était âgé de 49 ans et était célibataire.

Né à Wallas (Pas-de-Calais) il exerçait depuis longtemps déjà à Roubaix où il

était très renommé pour les accouchements. M. Dubron était médecin inspecteur chargé du service des écoles communales. Il était aussi médecin de l'hôpital, dans le service des fièvres. C'est à nous assurer, qu'il aurait contracté la maladie qui vient de l'emporter.

Ses funérailles auront lieu vendredi à 9 heures du matin.

### Nouvelle société

Par arrêté préfectoral en date du 15 janvier 1896, la société de jeu de cartes dite « Société Ste-Ida » établie chez le sieur Aimable Deschamps, cabaretier, rue de la Limite n° 2 est autorisée à se constituer légalement.

### Un sale individu

Le nommé François Vandeputte, âgé de 28 ans, demeurant rue Cugnot, 61, est un sale individu qui a déjà été arrêté plusieurs fois pour affaire de mœurs.

Il demeure actuellement en garni avec une femme qui a une fille de 43 ans 1/2. Mercredi après-midi, alors que la mère de l'enfant était absente, il s'est livré vis-à-vis de l'enfant à des actes répugnants.

Le soir, la mère fut mise au courant de ce qui s'était passé.

Elle a porté plainte à M. Broigne, commissaire de police de la rue des Arts, qui a ouvert immédiatement une enquête, et a amené l'arrestation de Vandeputte.

### Pour la Propagande

Le groupe l'émancipation des femmes organise pour le dimanche 23 janvier, une grande soirée vocale et instrumentale, au bénéfice du sou de la propagande, chez le citoyen Ramon, rue Pierre de Roubaix prolongée, à l'estaminet du « Manche à l'ail ».

Ces citoyens qui voudraient donner quelques lots pour ladite soirée sont priés de les faire parvenir le plus tôt possible.

### Concerts et Spectacles

Grand Théâtre-Hippodrome. — Jeudi 23 janvier Le Trouvère, grand-opéra en 5 actes en 9 tableaux, musique de Verdi, au bénéfice de M. Charles Gauthier, fort ténor.

Bureaux à 7 h. 1/2. Rideau à 8 h.

Théâtre de Roubaix. — Au bénéfice des Cantines scolaires. — Jeudi 23 janvier, la *Porteuse de Pain*, drame en 5 actes et 9 tableaux, tiré du roman publié dans le *Petit Journal* par MM. Xaxier de Montigny et J. Dornay, et le *Chalet*, opéra-comique en 1 acte, paroles de MM. Scribe et Milesville, musique d'Adam.

Spectacle offert aux dames.

### L'inscription Electorale

L'Union électorale Républicaine Socialiste a institué dans ses sections « l'œuvre de l'inscription électorale ». C'est-à-dire qu'elle se charge de faire l'inscription de tous les citoyens ayant le droit de vote et qui, pour une raison ou pour une autre, n'auraient pas encore été ou ne seraient plus inscrits sur les listes électorales.

A cet effet, à partir d'aujourd'hui jusqu'au 4 février, tous les samedis de 8 à 10 heures du matin à midi et les lundis de 8 à 10 heures du soir, un secrétaire sera installé aux locaux des sections ci-dessous désignées : ceux qui voudraient s'adresser à eux pour se faire inscrire sur les listes électorales sont invités à se munir d'une pièce officielle constatant leur état-civil, soit le livret militaire, le livret de mariage ou une ancienne carte d'électeur, ainsi qu'un certain nombre de pièces de monnaie.

BUREAUX DE VOTE ET SIEGE DES LOCAUX DE « L'UNION ELECTORALE REPUBLICAINE SOCIALISTE »

1. Hotel de Ville. — Grande Place, estaminet Florimond Dujardin.
2. Rue Pierre de Roubaix. — Estaminet Smisters, 41 Bonhomme, angle du boulevard de Belfort et de la rue Pierre de Roubaix.
3. Rue Heloise. — Tige du Fil, estaminet du Palais.
4. Rue de la Paix. — Estaminet Smisters, au Caporal Clairon, rue de Bavai.
5. Rue d'Henri. — Estaminet Polix, angle de rue d'Henri et du Tiroir.
6. Rue du Moulin. — Estaminet Menard, rue des Longues Haies, 9.
7. Rue Montagne. — Estaminet Ramon, angle du boulevard de Strasbourg et la rue Fourcroy.
8. Rue Ternaux. — Estaminet du Tonneau Rouge, rue de la Paix.
9. Rue Turgot. — Aux Trois Bons Enfants, angle des rues Daubenton et de l'Ande.
10. Rue Archimède. — Estaminet du Beau Bouquet, 45, rue Archimède.
11. Place Notre-Dame. — Estaminet Roubaix, angle des rues Embrasse et Vaucaumont.
12. Rue Saint-Amand. — Estaminet Malou, angle des rues Blanchemaille et Redonne.
13. Boulevard d'Halluin. — A la Mine d'or, estaminet Charles Nys, rue Darbois.
14. Rue de Naples. — Estaminet de l'Espérance, rue de Nouveaux.
15. Square Pierre Catteau. — Café du Tribunal, rue du Grand-Chemin.
16. Rue du Bois. — Estaminet du Bon Bourgeois, rue du Bois.
17. Rue Brezin. — Estaminet Marchal, rue de l'Éveillé, 52.

## LE ROMAN

# JULIENNE

PAR Max. ROCHAMBEAU

IX

Cependant M. Michel honteux, avait dû retourner à Paris et raconter sa déconvenue à M. Moriac père.

Celui-ci fut vivement irrité. Dans son luxueux bureau de la rue Vivienne retiré dans son cabinet, il se livrait à d'amères réflexions.

Moriac était riche, très lancé dans le monde de la finance, personne ne lui demandait compte de sa conduite antérieure. La chance est un passe-port suffisant à Paris où suivent un mot d'humoriste, rien ne réussit comme la succès.

Puis est-il de basse extraction que

ne efface, de vilaine même que ne lave aux yeux de certains ce qu'on pourrait appeler le baptême d'or.

Dans la société inquiète et composite qui se remue autour de la Bourse, Moriac avait sa physionomie :

Une quarantaine d'années, le front large et puissant les traits réguliers, il eût été agréable sans ce sourire railleur et amer qui parfois tirait sa lèvres narquoise, et donnait à la face une expression fâcheuse.

Par ce sourire seulement on pouvait lire sa pensée ; car le front haut se plissait nerveusement et les yeux mornes sous les verres bleus de ses lunettes semblaient enroulés dans les ténèbres. Le dos était légèrement voûté, le cheveu brûlé et rare, la démarche inquiète.

Moriac n'avait pas toujours été riche. Il s'était enlevé encore petit jeune comme petit employé dans la maison, à Saint-Sabin.

Actif, souple surtout et d'une obéissance qui pouvait tromper, il plut à M. Baurant, grâce à la protection du maître, à cette exclusion et à ces qualités apparentes, Moriac monta vite en grade dans la maison.

Cependant, il était bien indigne de la confiance de son patron. Tous les jours, il voyait les caves de la rue des Trois-Rois recevoir des lingots d'argent et d'or plus qu'il ne lui fallait pour le satisfaire vingt fois et se débarrasser à ce rôle de subalterne qui lui pesait tant.

Si l'État n'est... Ce mot qui émet

tant de courroux, combien de fois ne répliquait-il pas en faisant l'inventaire des précieuses matières de l'orfèvrerie. Cet or éblouissant, cet or, qui a procuré tant de jouissances, enfanté tant de crimes, prix cherché des calamités, des délations et des assassinats. — Si j'étais riche !

Un matin, Moriac entra consterné dans la chambre de M. Baurant et lui apprit que des lingots d'or et d'argent venaient d'être dérobés dans les caves.

En effet, on en avait enlevé pour trois cents mille francs dans des conditions d'effraction et d'escalade vraiment singulières.

Qui avait commis ce vol ? Une voix s'éleva et nomma Moriac. Moriac ne répondit pas à cette accusation en donnant des preuves certaines de son innocence ; il invoqua d'abord avec d'hypocrites larmes sa conduite passée.

Son accusateur ne pouvait en faire autant. Probe et loyal, Hénault connaissait la louche conduite du favori de M. Baurant. Mais, quand il en avait ouvert la bouche